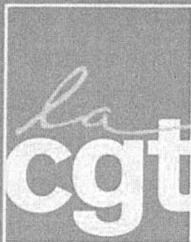


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Tentative d'assassinat d'un délégué syndical : la répression patronale condamnée

Après plus de trois mois et demi de débats devant la Cour d'assises de Paris, le verdict du procès dit « Athanor » a été rendu vendredi 17 juillet. L'ancienne dirigeante d'une entreprise de plasturgie de l'Ain a été condamnée à sept ans de prison avec mandat de dépôt pour avoir commandité la tentative d'assassinat d'Hassan Touzani. Syndicaliste CGT et salarié de son entreprise, son seul « tort » était de vouloir implanter la CGT dans son entreprise pour défendre les droits et les conditions de travail des salarié-es.

La CGT salue une décision juste et nécessaire. **Ce procès révèle jusqu'où certaines directions sont prêtes à aller pour faire taire les contre-pouvoirs dans l'entreprise.** La CGT salue par ailleurs, le combat de l'Union Départementale CGT des syndicats de l'Ain, qui s'est battue jusqu'en Cour de cassation pour faire entendre sa voix dans ce dossier.

Comme la CGT le rappelle régulièrement, ces actes de repressions, de judiciarisation ne font que s'accélérer : **plus de 1000 militant-es CGT font l'objet de poursuites judiciaires ou patronales dans le cadre de leur mandat syndical.** En cause : l'indépendance syndicale. Le fait que des syndicalistes osent questionner les choix des directions d'entreprise qui ne supportent pas toute forme de contre-pouvoirs donc démocratie

La CGT rappelle que la liberté syndicale est une liberté fondamentale, indispensable au fonctionnement démocratique. Chercher à en entraver l'exercice constitue une atteinte grave à un droit essentiel, protecteur de l'ensemble du monde du travail.

La CGT appelle le gouvernement et les parlementaires à agir immédiatement pour protéger la démocratie et à légiférer pour protéger la liberté d'expression et les libertés syndicales. Les syndicalistes, les militantes et militants s'engagent pour l'intérêt général, pour défendre les travailleurs et travailleuses, agir pour l'emploi et l'environnement. Leur place n'est ni dans les tribunaux ni dans les commissariats !

La CGT le rappelle clairement : face aux patrons elle se battra toujours, en toute indépendance, pour défendre les salarié-es.

A Montreuil le 20 juillet 2026